



CONSEIL de COMMUNAUTE

JEUDI 08 MARS 2018

COMPTE RENDU

Date de la convocation : 1er MARS 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MAILLARD.

Membres titulaires présents : Mesdames et Messieurs : HUGONNET Franck, BAILLY Thierry, BAILLY Hervé, GRILLET Dominique, MOREL Alain, GIRARDOT Bernard, NEVEUX Marie-Pierre, PANSERI Alain, CLOSCAVET Marie-Claire, RENAUX Marie-Louise, BARIOD Denis, VIDEIRA Christelle, DESCOTES Laurence, DAUDEY Yves, DETHE Xavier, MAILLARD Jean-Claude, ROUX Nathalie, MONNIER Roger, PERRON Sylviane, VALLET Martial, CHAMOUTON Claude, LAGARDE Jean-Noël, MARESCHAL Louis-Pierre, BERREZ Serge, JOURDANT Michel, LACOMBE Marie, DEPARIS-VINCENT Christelle, MAGREault D'ATTOMA Laurent, VUITTENEZ Patrick, MILLET Alain, BARIOD Maurice, DUMONT-GIRARD Philippe, DUFOUR Christiane.

Membres titulaires non-présents : Mesdames et Messieurs : REVOL Hervé, BAUD Pascal, LINK Philippe, MOREL-BAILLY Hélène, BANDERIER Laurent, ZEITLER Isabelle, HEMLICH Aline, BUISSON Daniel, SIEWORECK Danouschka, GUYENET Sandrine, PRELY Fabrice

Membres suppléants présents : Messieurs : PENSOTTI Jean, GAILLARD Michel, SERRETTE Paul, CATILAZ Christophe, COURBET Claude, RAMBOZ Jacques, LENFANT Dominique, REGAZZONI Hervé, VERJUS Frédéric, ETIENNEY François, CHAMOUTON Philippe.

Membres suppléants non-présents : Mesdames et Messieurs : GUILLEMIN Xavier, BELLAT Stéphane, LACOMBE Janine, MOREAU Laurence, FELIX Marie-Paule, SARRAND Françoise, LAGARDE Marie-Pierre, HUMBERT Henri, CABUT Danielle, CARPENTIER Patrick, SASSARD Rémi, BANDERIER Bruno, MILLET Jacqueline, BANDERIER Sébastien, CERRUTI Bruno.

Le personnel de la Communauté de Commune est présent.

Invités excusés : Mme Françoise VESPA, Mr Le Principal du Collège, Mr Le lieutenant de Gendarmerie.

Secrétaire de séance : Martial VALLET

* * * * *

APPROBATION DU DERNIER COMPTE- RENDU

• **Mise en conformité de la CAO**

Prise de parole de Madame Armelle LARGER.

En 2014 la composition de la CAO dépendait de la présence ou non d'une commune de 3500 habitants et plus. La CAO devait comprendre 3 membres élus en l'absence de communes de 3500 habitants et plus.

Aujourd'hui la Commission doit être composée de manière identique dans tous les EPCI quelle que soit sa taille, soit le Président et 5 membres.

En conséquence, il est nécessaire de modifier la composition de la CAO de la Communauté de Communes du Pays des Lacs.

Pour mémoire la composition de la CAO issue des élections de 2014 est la suivante :

Jean-Claude MAILLARD Président

Titulaires :

Sylviane PERRON	LA FRASNEE
Claude CHAMOUTON	HAUTECOUR
Roger MONNIER	FONTENU

Suppléants :

Hervé REVOL	BONLIEU
Martial VALLET	LE FRASNOIS
Alain PANSERI	CLAIRVAUX LES LACS

Proposition des 5 titulaires :

Jean-Claude MAILLARD **Président**

Titulaires :

1. Sylviane PERRON	LA FRASNEE
2. Claude CHAMOUTON	HAUTECOUR
3. Roger MONNIER	FONTENU
4. Hervé REVOL	BONLIEU
5. Martial VALLET	LE FRASNOIS

Suppléants :

1. Alain PANSERI	CLAIRVAUX LES LACS
2. Thierry BAILLY	BLYE
3. Maurice BARIOD	SAINT MAURICE CRILLAT
4. Alain MOREL	CHARCIER
5. Hervé BAILLY	BOISSIA

Où cet exposé et après en avoir délibéré :

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE de Procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offre, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

PROCLAME élus les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offre suivants :

Sylviane PERRON	LA FRASNEE
Claude CHAMOUTON	HAUTECOUR
Roger MONNIER	FONTENU
Hervé REVOL	BONLIEU
Martial VALLET	LE FRASNOIS

PROCLAME élus les membres suppléants de la Commission d'appel d'offre suivants :

Alain PANSERI	CLAIRVAUX LES LACS
Thierry BAILLY	BLYE
Maurice BARIOD	SAINT MAURICE CRILLAT
Alain MOREL	CHARCIER
Hervé BAILLY	BOISSIA

Résultat du vote : POUR à l'UNANIMITE

(Délibération n° 180301) en annexe 1.

- **Convention d'objectifs et de financement de l'Office de Tourisme Supra Communautaire**

Monsieur MAILLARD introduit le sujet en présentant un tableau avec la part de financement de l'OT par les 3 collectivités concernées en 2017 et 2018. Il indique également que la Communauté de Communes Petite Montagne et la Communauté de Communes Région d'Orgelet ne partagent pas la position des membres du Bureau de la CCPL.

Madame PERRON prend la parole pour demander la date à laquelle les communes qui ont refusé d'appliquer la taxe de séjour intercommunale le feront.

Monsieur MONNIER prend la parole pour indiquer que sa commune avait contracté des emprunts et qu'il était dans l'impossibilité pour le moment de perdre la recette de la taxe de séjour sans que la Communauté de Communes prenne en charge financièrement des dépenses touristiques (ex : belvédère).

Madame PERRON précise qu'il lui est difficile d'envisager de payer pour le budget de l'Office de Tourisme *via* la taxe de séjour dès lors que deux communes ont refusé le transfert de cette taxe de séjour.

Monsieur Thierry BAILLY considère qu'il est important de préserver le tourisme sur notre territoire et que l'Office de Tourisme joue un rôle essentiel dans l'économie touristique de notre territoire.

Il précise, en outre, qu'en instaurant la taxe de séjour intercommunale, des ressources supplémentaires sont attendues. En conséquence il serait logique d'en faire bénéficier l'Office de Tourisme.

Monsieur Thierry BAILLY demande à connaître le montant de la taxe de séjour que la Communauté de Communes percevra en 2018.

Claire LEMONNIER communique le chiffre de 160 000 € en précisant que c'est une estimation basse puisque l'augmentation des tarifs de la taxe est difficilement quantifiable.

Monsieur MAILLARD fait remarquer qu'il n'y a pas que le tourisme sur notre territoire mais également l'économie avec les zones industrielles et commerciales et qu'il faut penser également à leur développement.

Madame DUFOUR indique qu'elle est satisfaite d'entendre cette remarque.

Monsieur Maillard tient à rappeler que les dépenses de fonctionnement aux Cascades sont conséquentes notamment le coût d'entretien environ 61000€ pour plus de 3000 heures d'équipes techniques ainsi que le coût des travaux du à l'éboulement : 60 000€

Madame LACOMBE souhaite savoir qui a le pouvoir de décision et notamment l'ordre établi dans les prises de décision. Comment s'articule le rôle de la Commission Tourisme, la Commission Supra Communautaire, du Bureau, du Conseil Communautaire ?

Claire LEMONNIER rappelle que la Commission Tourisme a validé la proposition de Convention de l'Office de Tourisme sur 3 ans et le budget correspondant. Le bureau a, pour sa part, refusé en demandant un budget moins important et une durée de convention moins longue.

Dans les faits, les Commissions proposent, le Bureau valide ou non et soumet au vote du Conseil Communautaire. La Commission Supra Communautaire a pour but de permettre aux 3 collectivités de débattre sur le sujet de l'Office de Tourisme.

Monsieur Magreault D'Attoma fait remarquer qu'il n'a pas eu connaissance de la convention en amont.

Claire LEMONNIER répond qu'en effet, à la suite de la réunion de Bureau qui s'est tenue le 1^{er} mars, des modifications ont dû être apportées à la Convention, par conséquent, celle-ci n'a pu être envoyée préalablement aux délégués, en raison des délais très courts.

Claire LEMONNIER fait lecture de la convention ainsi que du projet de délibération.

Monsieur MAILLARD soumet au vote.

Monsieur PANSERI questionne sur le contenu de la réunion du 16 mars qui s'est tenue avec les deux autres Communautés de Communes, dans le sens où le Conseil Communautaire s'est prononcé sur le Budget et la Convention annuelle.

Monsieur Maillard répond qu'il a bon espoir pour que cette situation ne perdure pas et rentre bientôt dans l'ordre.

Résultat du vote : 3 voix contre, 2 abstentions.

(Délibération n° 180302) en annexe 2.

COMMUNICATION

- **Lancement d'une Page Facebook**

Madame Marie-Claire CLOSCAVET présente le projet de lancement d'une Page Facebook pour la Communauté de Communes du Pays des Lacs.

Madame CLOSCAVET informe qu'une Page Facebook est une nouvelle manière de communiquer sur le web, c'est également un complément de l'information déjà existante.

Il est précisé qu'il n'y a pas d'investissement financier à prévoir, en revanche, c'est le service communication, représenté par Madame Claire PETITJEAN, qui se chargera d'alimenter régulièrement la Page Facebook en informations.

Intervention de Madame PERRON qui déplore qu'aucune information économique ne soit présente sur le site internet.

Des mails aux communes et aux délégués, ainsi qu'un site internet de qualité doivent également permettre d'informer les élus et la population.

Madame Armelle LARGER, responsable du service Economie, précise à Madame PERRON que le volet Economie du site internet est bien prévu d'être modifié.

Par ailleurs, Madame PERRON regrette que les informations relatives aux artisans, entreprises, commerces, etc...ne soient plus mentionnées dans le nouveau bulletin et indique que ces informations manquent beaucoup aux habitants.

Madame PERRON indique également que le nouveau bulletin n'a pas reçu l'attention de son entourage.

Madame Marie-Claire CLOSCAVET répond à Madame PERRON, concernant la publicité, qu'une « **carte du territoire** » est prévue, celle-ci sera financée par les annonceurs (commerçants, entreprises etc...) qui y figureront.

Il s'agit de 4000 exemplaires, destinés essentiellement aux habitants.

Le prochain bulletin prévoit de parler du dossier « Taxe de Séjour » avec une sortie en Avril et en Juin pour le 3^{ème}.

Pour finir, Madame Marie-Claire CLOSCAVET propose à Madame PERRON de rejoindre la Commission Communication.

ECONOMIE/BATIMENT

- **Centre de vacances d'Uxelles, point sur l'avancée du dossier.**

Monsieur Michel JOURDANT informe qu'une nouvelle DSP de 3 ans a été lancée et que nous sommes dans l'attente des dossiers de candidatures.

L'inventaire est prévu semaine n°12 avec le Cabinet GALTIER.

- **Points divers**

- ✓ **VENTE DE LA FERME DE VERTAMBOZ**

Nous avons quelques demandes, mais rien d'officiel à ce jour.

- ✓ **ATELIERS RELAIS**

Les Ateliers relais sont occupés depuis le début du mois de février. Les entreprises installées semblent satisfaites.

- ✓ **FRUITIERE DE SAINT MAURICE CRILLAT**

Monsieur MAILLARD informe que la fruitière de St Maurice Crillat a sollicité la Communauté de Communes pour obtenir de l'aide s'agissant de leur projet de développement.

Madame Armelle LARGER informe qu'actuellement elle travaille sur le sujet d'un point de vue juridique.

ETUDE DE COMPETENCE EAU/ASSAINISSEMENT

- **Validation de la charte guide de la démarche de transfert.**

Monsieur Roger MONNIER précise qu'il ne s'agit pas de décider de prendre ou pas les compétences eau et assainissement puisque ces transferts sont imposés par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

Le dossier de demande de subvention complet a bien été déposé « dans les temps » à l'agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projet pour l'étude du transfert des compétences eau et assainissement garantissant le taux maximum d'aides.

Le but aujourd'hui, est de valider la charte qui a été envoyée par mail à l'ensemble des Elus. Cette charte a pour but de poser les principes et les valeurs du transfert et marque le lancement de la démarche d'étude de la prise des compétences en eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales par la Communauté de Communes du Pays des Lacs (CCPL).

Au vu de la Proposition de Projet de loi en cours (PPL), la Communauté de Communes aurait l'obligation de prendre la compétence assainissement et eaux pluviales en 2020.

Concernant la compétence eau, les communes pourraient s'opposer au transfert jusqu'en 2026, date limite du transfert obligatoire. Madame Céline SOUSSIA se rendra dans les communes afin de rencontrer les gestionnaires des services d'eau et assainissement (élus, fermiers et personnels) et faire un état des lieux des services en lien avec les bureaux d'études recrutés pour aider la comcom d'un point de vue juridique, financier et patrimonial.

Un Comité de pilotage (COPIL) sera créé, où chaque commune siègera (Maire ou Adjoint en charge de l'eau et de l'assainissement). La charte sera envoyée par courrier avec la liste des documents techniques que les communes devront préparer pour le rendez-vous avec Céline.

Monsieur VALLET demande si l'enquête concerne 18 communes seulement ou toutes les communes ?

Toutes les communes sont concernées car sont étudiés les unités d'eau potable, le ruissellement, l'assainissement...

Monsieur Thierry BAILLY demande si l'eau et l'assainissement sont, dans les budgets communaux, toujours séparés car pour sa commune tout est englobé.

Céline Soussia répond que plusieurs communes sont dans ce cas, que l'étude est en effet complexe, d'où la nécessité de se faire accompagner.

- **Zonage d'assainissement**

Monsieur MONNIER apporte une précision sur le coût de zonage, il rappelle que la Commune de Charézier sera en charge du groupement de commande et que l'estimation par commune serait de 4000€ à 5000€.

Madame DEPARIS VINCENT souligne qu'une enquête de la DREAL est nécessaire pour valider le zonage, il faudra donc la prévoir.

Madame DEPARIS VINCENT précise que sur la Commune de Pont de Poitte l'enquête est en cours.

Lecture de la liste des décisions prises par délégation au Président et au bureau

- Voir le document qui a été joint à l'envoi de la convocation.

QUESTIONS DIVERSES

- **50 ans du barrage de Vouglans.**

Monsieur MAILLARD participe aux réunions, le dossier avance, des financements ont été et resteront à trouver.

- **ADAPEMONT**

Monsieur Thomas CABUT fait une rapide présentation du travail de mobilier réalisé par l'ADAPEMONT avec des éléments de récupération, présenté sur le parking de la Communauté de Communes le soir du Conseil Communautaire.

Si le projet reste à finaliser, les Communes peuvent d'ores et déjà se manifester pour en acquérir. Il n'y a pas encore de catalogue mais l'Adapemont travaille pour en réaliser un.

Ensuite, en fonction de la demande, nous serons peut-être amenés à fixer des conditions afin que cela ne désorganise pas le service pendant les périodes de tonte par exemple.

- **Travaux sur les Cascades**

Le marché a été lancé. Une demande d'aide au titre de la DETR sera déposée auprès de la Préfecture. Les dérogations ont été obtenues auprès de la DREAL.

Les travaux doivent se dérouler en plusieurs phases :

- Déboisement
- Purge et minage de blocs selon le rapport du BRGM
- Pose de 20m de garde de corps
- Réparation des écrans pare-blocs

La fin des travaux est prévue le 20 Avril et la réouverture du site prévue le 28 Avril 2018.

Une semaine de battement a été prévue.